

HONORAIRES DE NEGOCIATION

Tarification en vigueur à compter du 01.09.2018
Honoraires de négociation à la charge de l'acquéreur.

Prix de :

<50 000 € : Forfait de 5 000 euros (minimum d'intervention)

50 001 à 70 000 € : 10 %

70 001 à 95 000 € : 8 %

95 001 à 130 000 € : 7 %

130 001 à 160 000 € : 6 %

160 001 à 200 000 € : 5 %

>200 001 € : 4.5 %

LOCAUX PROFESSIONNELS : 10 %

Estimation écrite sans mandant de vente : forfait de 180 €

HONORAIRES DE MISE EN LOCATION

à la charge du bailleur : néant

HONORAIRES DE LOCATION

Habitation bailleur privé,

	honoraires bailleur	honoraires locataire dans la limite de 11€/m ²
Loyer jusque 301 €	250 €	250 €
Loyer de 302 à 451 €	300 €	300 €
Loyer de 452 à 551 €	400 €	400 €
Loyer de 552 à 651 €	500 €	500 €
Loyer de 652 à 751 €.....	600 €	600 €

pour visite, constitution du dossier, rédaction du bail dans la limite de 8€/m²
et état des lieux (mandaté par les 2 parties) dans la limite de 3€/m²

Habitation par intermédiaire d'un organisme gestionnaire

pour visite, constitution du dossier, rédaction du bail = 1 mois de loyer hors charge dans la limite de 8€/m²

pour état des lieux (mandaté par les 2 parties) 3€/m²

LOCAL COMMERCIAL :

2 fois le montant du loyer à la charge du locataire

Tous nos prix s'entendent TTC

Tarification en vigueur à compter du 01.09.2018